



PÉRIODE D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES

Service de l'enseignement

Madame,
Monsieur,

L'inscription de votre enfant est annuelle. Le centre de services scolaire inscrit automatiquement votre enfant à l'école de son secteur, selon votre adresse de résidence, si les services éducatifs requis y sont offerts, et ce, même s'il fréquente une autre école.

- Important! -

Si vous désirez inscrire votre enfant dans une autre école, vous devez obligatoirement remplir le formulaire de demande de changement d'école. Il est disponible en ligne à l'adresse suivante : [Formulaire de demande de changement d'école](#). Vous devez ensuite le faire parvenir à l'école actuelle de votre enfant **durant la semaine d'inscription soit du 17 au 21 janvier 2022**. Pour une question d'organisation scolaire de groupes, toute demande hors délai pourrait ne pas être considérée.

Une demande de changement d'école pourra être acceptée si les conditions suivantes sont respectées:

- > Les services éducatifs requis pour votre enfant y sont dispensés;
- > L'inscription ne provoque pas l'augmentation du nombre de groupes d'élèves prédéterminé par le centre de services scolaire pour cette école ;
- > L'acceptation de votre enfant dans sa nouvelle école est conforme à la procédure de sélection adoptée par le centre de services scolaire ;
- > L'inscription ne provoque pas un dépassement du nombre d'élèves déterminé par le centre de services scolaire pour le(s) groupe(s) d'élèves de cette école ;
- > La demande doit être reçue à l'école actuelle de votre enfant durant la période d'inscription.

Le centre de services scolaire Harricana veut conscientiser les parents à l'importance de scolariser leur enfant dans leur milieu d'origine afin d'assurer le maintien des écoles et des services éducatifs de qualité.

Sauf exception, la direction qui accueillera votre enfant vous confirmera l'acceptation ou le refus du changement d'école demandé. Vous recevrez une réponse durant la période estivale seulement, dû aux nombreux mouvements de clientèle.

De plus, le centre de services scolaire Harricana détermine des critères particuliers pour la formation des groupes à vocation particulière de musique de l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur ainsi qu'à l'école alternative Harricana. Les décisions sont prises au mois de mars.

Prendre note que le droit de changement d'école ne permet pas d'exiger le transport scolaire.

***Pour de plus amples informations sur les critères d'inscription, veuillez contacter votre direction d'école.**

Marie-Hélène Grondin

Directrice du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires
341, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8
Téléphone: 819 732-6561

Quelles sont les conditions d'admission?

Maternelle 4 ans : Vous avez de l'intérêt à y inscrire votre enfant ?

- L'enfant doit avoir **4 ans** avant le 1^{er} octobre 2022 (secteurs à confirmer);
- Vous devez fournir obligatoirement **le certificat de naissance « grand format »** de votre enfant ainsi que deux preuves de résidence (exemple : permis de conduire et facture d'un service public);
- De plus amples informations vous seront transmises par l'école avant la rentrée scolaire.

Maternelle 5 ans : Les enfants fréquentant présentement l'animation Passe-Partout ou Maternelle 4 ans sont automatiquement inscrits dans leur secteur d'origine pour l'année scolaire 2022-2023. Pour une nouvelle inscription :

- L'enfant doit avoir **5 ans** avant le 1^{er} octobre 2022 (tous les secteurs);
- Vous devez fournir obligatoirement **le certificat de naissance « grand format »** de votre enfant ainsi que deux preuves de résidence (exemple : permis de conduire et facture d'un service public).

Où et quand s'inscrire?

Considérant le contexte actuel de la COVID-19 et pour limiter la quantité de visiteurs dans les écoles, **vous devez obligatoirement prendre rendez-vous**, par téléphone, avec votre école de quartier ou au Service de l'enseignement.

Écoles de quartier	Lieux d'inscription et téléphones	Plages horaires des rendez-vous
Christ-Roi, Launay et Trécesson	à l'école Christ-Roi 819 732-6503	Du lundi 17 janvier au vendredi 21 janvier 2022 9h à 12h15 et 13h30 à 16h
Sacré-Cœur et Saint-Viateur	à l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur 819 732-8983	Du lundi 17 janvier au vendredi 21 janvier 2022 8h15 à 12h et 13h à 16h15
Saint-Joseph, Saint-Mathieu et La Motte	à l'école Saint-Joseph 819 732-4226	Du lundi 17 janvier au vendredi 21 janvier 2022 8h15 à 16h
Sainte-Thérèse, Saint-Marc et La Corne	à l'école Sainte-Thérèse 819 732-2675	Du lundi 17 janvier au vendredi 21 janvier 2022 8h15 à 15h30
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (Barraute)	à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur 819 727-9733	Du lundi 17 janvier au vendredi 21 janvier 2022 8h à 16h
Saint-Félix, Saint-Dominique et Berry	à l'école de Saint-Félix 819 732-4900	Du lundi 17 janvier au vendredi 21 janvier 2022 8h à 16h
Sainte-Gertrude et Preissac	à l'école alternative Harricana 819 732-0704	Du lundi 17 janvier au vendredi 21 janvier 2022 8h15 à 15h30
Landrienne	à l'école de Landrienne 819 732-4051	Du lundi 17 janvier au vendredi 21 janvier 2022 8h30 à 15h30
Service de l'enseignement local 3070	Centre de services scolaire Harricana (porte avant, 3 ^e étage) 819 732-6561 poste 2252	Mardi 18 janvier et jeudi 20 janvier 2022 16h30 à 18h

Nous vous invitons à compléter les formulaires d'inscription avant votre rendez-vous.

Ils sont disponibles sur notre site Internet, sous le lien suivant : [Formulaires d'inscription primaire](#)

Vous désirez faire une demande de dérogation?

Pour une entrée précoce à la maternelle de votre enfant qui aura 5 ans entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022, vous devez faire une *Demande de dérogation* écrite au Service de l'enseignement du CSSH pendant la semaine d'inscription. Vous devez ensuite effectuer des démarches pour une évaluation psychologique, à vos frais. Pour plus d'informations, veuillez cliquer sur le lien suivant : [Formulaire demande de dérogation](#)

Vous désirez plus de renseignements?

- Visitez notre site Internet : [Inscription](#)
- Communiquez avec le Service de l'enseignement au 819 732-6561, poste 2251 ou 2252 ou 2259.